

1
1.Cc
31
Regître


des Déclaratoires

de la Délégation Générale de Savoye
sur les Biens

de l'ancien Patrimoine de l'Eglise

de la Province du

Genevois.

Tom. I.

N. 2.

Mere

Date des Declarat.

La Cure du lieu 9. 8br 1733.

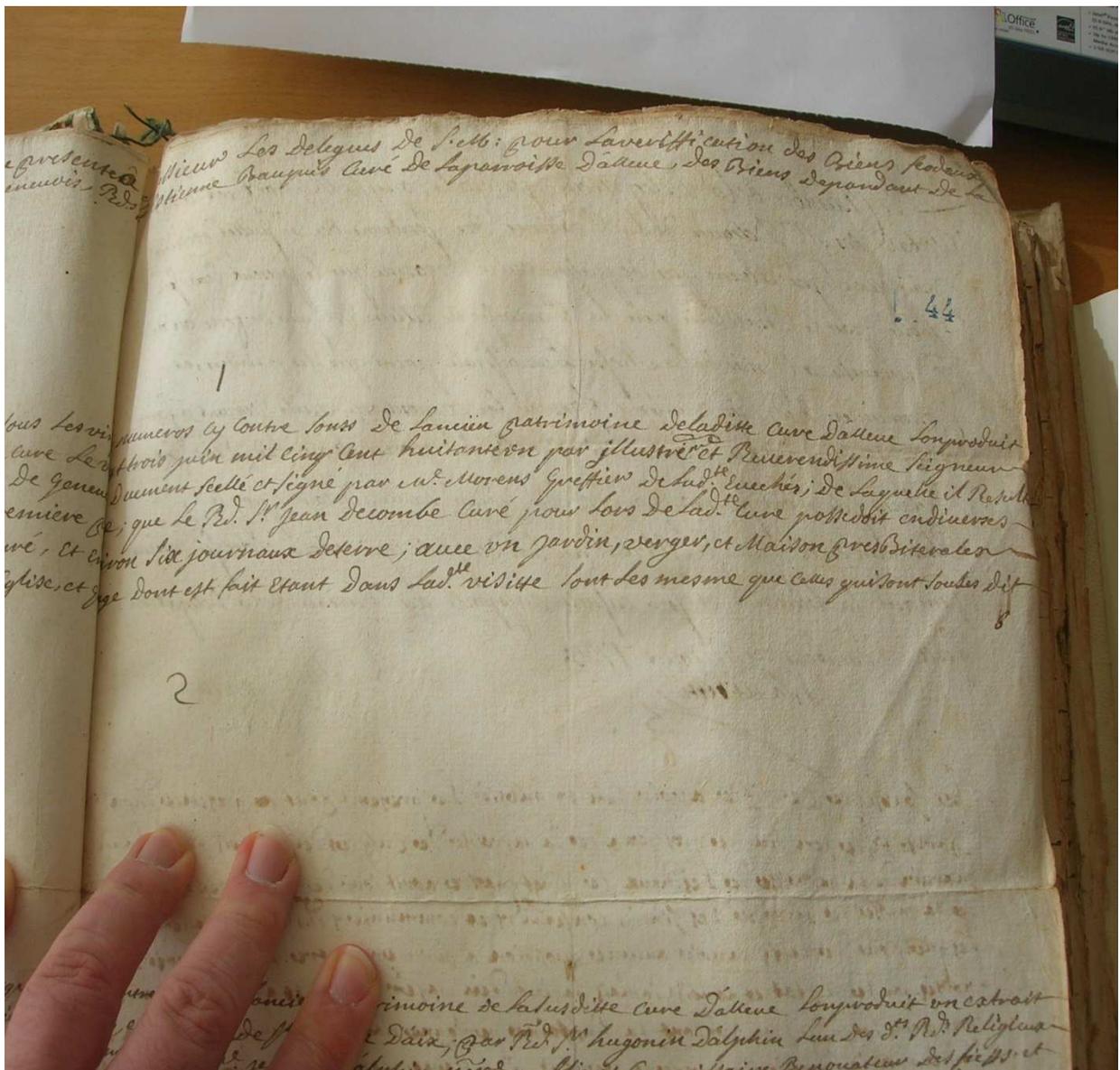
Etat spécifique et relatif aux numéros des Mappes que présente à
 et de l'ancien patrimoine de l'Eglise Priore la province du Genevois, P.D.
 Dite Cure située derrière la paroisse d'Allèves

N ^o de la mappe	qualité	mesures	arpens	toises	piés
225	pré au venin		1	219	- 2
344	pré au venin		0	103	1
401	pré du plattet		0	141	3
436	champs au lombes		0	264	- 6
450	gravier aude		0	220	4
561	champs a lachapt		0	148	- 5
670	pré verser aude		1	215	- 3
671	grange au village		0	24	4
673	château de tourant		0	35	- 5
674	jardin aude		0	105	- 6
1059	champs au vica		1	149	- 5
726	pré de la fontaine		0	256	4
728	champs ou en l'homard		0	108	- 6
775	champs du chenot		0	112	- 5
797	champs aude		0	132	6
935	champs de l'ancien		0	236	- 6
961	troussaire aude		0	15	0
672	Eglise au village		0	84	2
1067	champs au vica		0	141	- 0
1077	champs de l'ancien		0	138	0
1235	pré de St. Pierre		0	209	- 6
1236	parcage aude		0	163	- 6
1237	chapel de St. Pierre		0	17	- 5
1238	champs aude		0	115	- 5
1239	champs au projet		0	83	3
1240	jardin aude		0	45	1
1241	champs aude		0		

Pour établir que les pièces qui sont sous les
 on extrait de visite faite de la dite cure Le
 Claude de granier Evêque et Prince de Geneve
 aux endroits spécifiés en marge de la première
 parcelles; Environ trois Settoires de pré, et
 Les autres terres, pré; maison, jardin, Eglise, et
 vingt numéros y contre
 Pour établir que les pièces qui sont sous les
 de reconnaissance faite en faveur des Pr^{es} Religieux
 et chanoine du d^{ic} aie, et Curé de ladite paroisse d'Allèves
 de l'ancien patrimoine de l'Eglise Priore de la province du Genevois, le 29 avril 1675, contenons
 pré Bois terres et paturage dépendant d'une chapelle

"Etat spécifique et relatif aux numéros des mappes que présente à Messieurs les délégués de S.M pour la vérification des biens féodaux et de l'ancien patrimoine de l'Eglise derrière la province du Genevois, Révérend Etienne Bauquis, curé de la paroisse d'Allèves, des biens dépendant de la dite cure située derrière la paroisse d'Allèves."

Sur la gauche, les biens de la cure à Allèves, avec les numéros de la mappe, les dénominations et les superficies.



"Pour établir que les pièces qui sont sous les vingt numéros ci-contre sont de l'ancien patrimoine de la dite cure d'Allèves, est produit un extrait de la visite faite de la dite cure, le 23 juin 1581 par l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Claude de Granier, Evêque et prince de Genevois, document signé et scellé par Mtre MORENS, greffier du sus dit Evêché, de laquelle il ressort aux endroits tracés en marge de la première page, que le Révérend Jean DECOMBE, curé pour lors de la dite cure, possédait en diverses parcelles, environ 3 seytorées de pré et environ 6 journaux de terre, aussi un jardin, verger et maison presbytérale, lesquelles terres, prés, maison, jardin, église et ceux pont il est fait état dans la visite sont les mêmes que celles qui sont sous le dit."

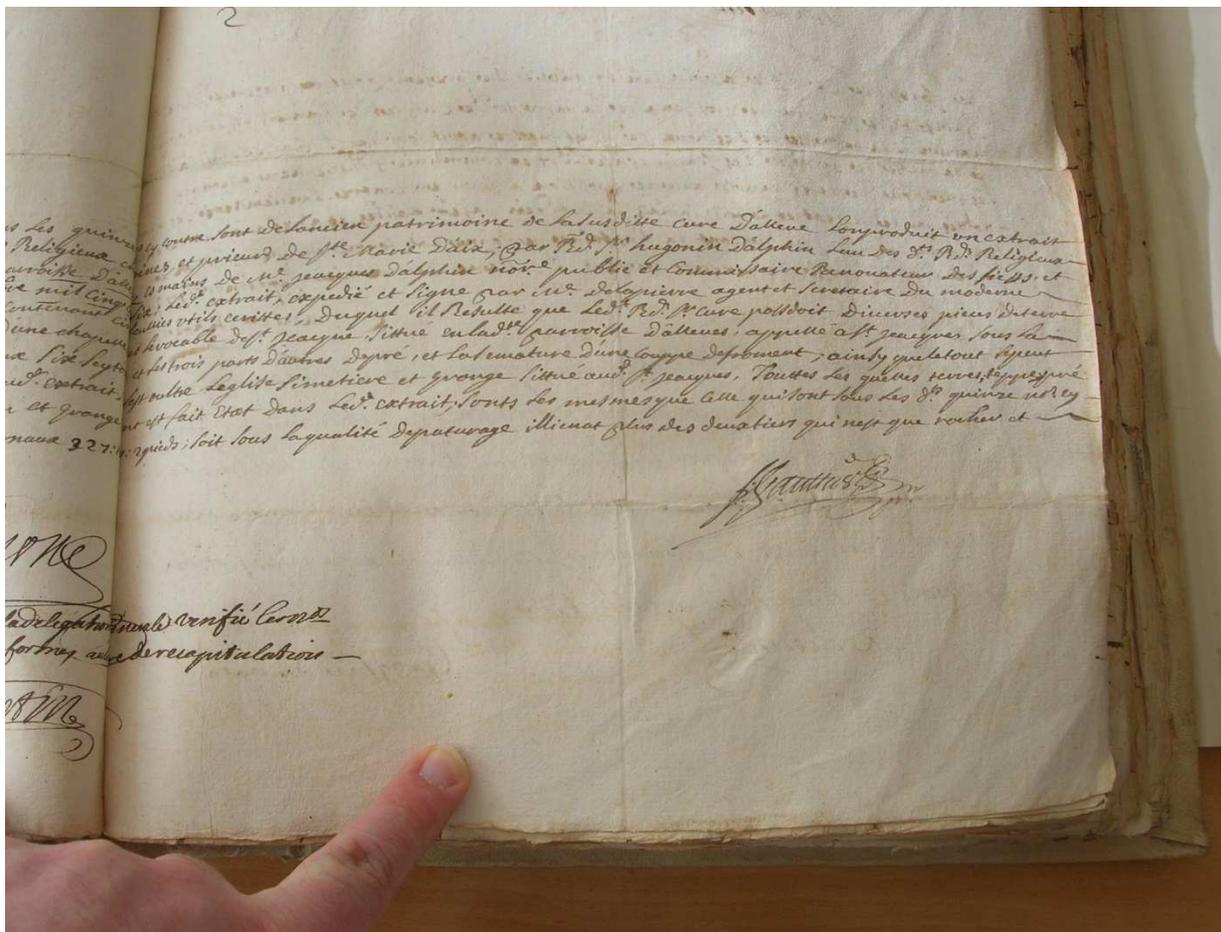
640	jardin aut.	-	0 105	6	brave...
1059	champs au vicar		1 149	5	Les quins terres; pvl; maison jardin eglise. et
726	pre delaportaine		0 256	4	vingt numéros by Contre
728	champs au vicar		0 108	6	
775	champs du chenet		0 112	5	
797	champs aut.		0 132	6	
935	champs de la chapelle		0 236	6	
961	brunelle aut.		0 15	0	
672	Eglise au village		0 84	2	
1007	champs au vicar		0 147	0	
1077	champs de la chapelle		0 138	0	
1235	pre de St. Jacques		0 209	6	Pour établir qu'elles pièces qui sont tous les quinze...
1236	parc au vicar		0 163	6	De Neugnoit-Haute par le d'ancien Des Pr. Religieuse...
1237	champs de St. Jacques		0 17	5	et chanoine dudit air, et l'ave de ladite qu'on dit de la...
1238	champs au vicar		0 115	5	Revue dudit préneur d'air, le vingt huit d'air mil cinq...
1239	champs au vicar		0 83	3	Commencement d'ancien d'air, le 25 d'air 1675; Contenant...
1240	jardin aut.		0 45	1	pre Bois terres et paturage dependant d'une chapelle...
1241	champs aut.		0 194	2	Contenance d'environ soixante cinq journaux six sept...
1242	pre aut.		1 239	7	certific par les articles traités en marge dudit. extrait...
1243	champs aut.	21	84	7	paturages; Bois; chapelle; Cimetière maison et grange...
1244	granges aut.		0 282	2	Contre; et quoy que la contenance des: 69; journaux 327...
1245	pre aut.		0 362	6	
1246	grange aut.		0 14	1	preijite
1247	granges aut.	1	263	0	
1248	champs de St. Jacques	69	327	2	
1254	pre de la jouar	7	49	0	
			115 119	1.	

Jaume

Je soussigné Certifié avoir d'ord. de la délégué dudit d'ancien
 Par lequel état et li. avoir trouvé d'ancien d'ancien d'ancien
 Chambery le 31. Juillet 1782.

J. M. de St. Jacques

Sur la gauche, partie basse, les biens de Saint Jacques, patrimoine de l'Eglise.



"Pour établir que les pièces qui sont sous les quinze numéros ci-contre sont de l'ancien patrimoine de la sus dite cure d'Allèves, est produit un extrait de reconnaissance passée **en faveur des Révérends Religieux chanoines et prieurs de Sainte Marie d'Aix** par Révérend Hugonin DALPHIN, l'un des dits Révérends religieux et chanoines du dit Aix, et curé de la dite paroisse d'Allèves, en mains de Maître Jacques DALPHIN, notaire public et commissaire rénovateur des fiefs et rentes du dit prieuré d'Aix, le **vingt-huit octobre mil cinq cent six**, le dit extrait expédié et signé par Mte DELAPIERRE, agent et secrétaire du moderne commandeur du Genevois le 25 avril 1625, contenant cinq feuillets (...) , duquel il résulte que le dit Révérend curé possédait diverses pièces de terre, prés, bois, teppes et pâturages **dépendant d'une chapelle sous le vocable de St Jacques**, situés en la dite paroisse d'Allèves, appelé "à St Jacques" pour la contenance d'environ 65 journaux, six seytorées et les 3 parts d'autres prés et la sémature d'une coupe de froment ainsi que le tout se peut vérifier par les articles tracés en marge du dit extrait (entre autre ?) **L'Eglise, cimetièrre et grange situés au dit St Jacques**, toutes lesquelles terres, teppes, prés, pâturages, bois, chapelle, **cimetièrre**, maison et grange dont est fait état dans l'extrait, sont les mêmes que ceux qui sont sous les quinze numéros ci-contre et quoi que la contenance des 69 journaux, 327 toises, 2 pieds, soient sous la qualité pâturages, il y en a ("illienas" -sic) plus des deux tiers qui ne sont que des rochers et précipices."

(1 Seytorée et une superficie fauchable en un jour.)

Je soussigné certifie avoir lu et publié le présent Etat en presences d'honorable
Charles fils de feu hugues yves Jean de la paroisse de cusy, arde francois filz de claud
charmin de la paroisse de Leschaux, ce vingt quatre aoust jour de st Bartolomei à l'issue
de la messe de paroisse les s'indes consentiens et communiens d'heinement assemblez
Les quels ont declarez n'auoir aucune opposition à former contre l'ancien état des biens
portés par ledit Etat, et n'auoir iamais payé ou deu payer tailles, et apres auoir gardé en
mes mains le susdit Etat pendant la huitaine, personne n'at formé aucune opposition con
traire à quoy iay dressé le present verbal à Châmbéry ce premier septembre 1733
Daviet et chateelain

La Chambre de la Delegation Generale ouy le Rapport, et vu
L'ordonnance du 6^e Aoust, et Certificat de publication du premier
septembre dernier signé par le Chateelain Daviet a Declaré, et Decla
re de l'ancien patrimoine de l'Eglise les Biens portés par le
present Etat fait a Chambéry au Bureau de la Delegation
Generale ce cinquieme octobre 1733:
R. Libert
Greffier du vote

"La Chambre de la Délégation, Générale, ouy (entendu) le rapport et vu l'ordonnance du 6 août et certificat de publication du premier septembre dernier, signe par le châtelain Daviet, a déclaré et déclare de l'ancien patrimoine de l'Eglise les biens portés par le présent état fait à Chambéry au bureau de la Délégation Générale ce cinquième octobre 1733."